petites questions sur la Veme République

Par **Delph**, le **01/05/2005** à **21:25**

Bonjour, voilà quelques petites questions diverses sur la V èeme République car je trouve pas cela clair dans mon cour :
:arrow: Qu'est ce que la notion d'"inviolabilité" parlementaire ?
:arrow: Quelle est la date de la révision ouvrant la saisine du Conseil Constitutionnel à 60 députés ou 60 sénateurs ?
:arrow: Le mandat de 6 ans pour les sénateurs, renouvelés par moitié tous les 3 ans est il en vigueur ?
:idea: Merci d'avance et à bientot :wink:

Par **mathou**, le **01/05/2005** à **23:24**

Pour l'ouverture de la saisine, tu veux parler de la date à laquelle elle a été permise à 60 sénateurs ou 60 députés ? Il me semble qu'il s'agit d'une réforme du 29 octobre 1974.

Par **jeeecy**, le **01/05/2005** à **23:51**

[quote="p'tite nouvelle":oljz9g28] :arrow: Qu'est ce que la notion d'"inviolabilité" parlementaire ? [/quote:oljz9g28]
celui la je ne suis pas sur : je crois que cela signifie que les parlementaires sont proteges penalement pour les actes commis pendant l'exercice de leurs fonctions

[quote="p'tite nouvelle":oljz9g28] :arrow: Quelle est la date de la révision ouvrant la saisine du Conseil Constitutionnel à 60 députés ou 60 sénateurs ? [/quote:oljz9g28]
1974 comme dit ci-dessus

[quote="p'tite nouvelle":oljz9g28] :arrow: Le mandat de 6 ans pour les sénateurs, renouvelés par moitié tous les 3 ans est il en vigueur ? [/quote:oljz9g28]
oui tout a fait

attention l'élection des sénateurs n'est pas au suffrage universel...

[quote="p'tite nouvelle":oljz9g28]Merci d'avance et à bientot :wink: [/quote:oljz9g28]
pas de problèmes^^

Par **Delph**, le **02/05/2005** à **15:18**

:wink:

Merci de vos réponses Image not found or type unknown et quand il y en a plus... il y en a encore...
:?

eh oui j'ai pas mal de failles Image not found or type unknown
:arrow:

Image not found or type unknown Qu'est ce que l'attentat Petit Clamard ? Je sais juste que c'est un attentat à l'époque de De Gaulle mais en quoi est il important ?
:arrow:

Image not found or type unknown Qu'est ce que le "strict positivisme " ?
:arrow:

Image not found or type unknown J'ai vu beaucoup d'allusion au doyen Vedel, qui est il, quel role a t'il joué par rapport à la Vème ?
:arrow:

Image not found or type unknown Pareil, beaucoup d'allusion au bonapartisme, c'est quoi?
:!:

Merci encore... Image not found or type unknown
:wink: :idea:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **bob**, le **02/05/2005** à **15:43**

l'attentat du petit clamart est un attentat commis contre De Gaulle en août 1962. il y a echappé par miracle. en fait c'est une raison pour laquelle il a voulu instauré l'élection au suffrage universel DIRECT, afin de légitimer le président de la république.
je crois que le doyen vedel a refléchi sur l'opportunité du quinquennat avec le comité Vedel initié par Mitterrand, en 1993(??)

pour le bonapartisme, je suis moins sur mais je dirais que cela a un rappor avec la fonction plébiscitaire des referendum notamment chez De Gaulle.

voilà

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Delph**, le **04/05/2005** à **19:47**

:lol:

Bonjour, Image not found or type unknown

:idea:

encore quelques questions, peut etre "stupides" mais ça me bloque, besoin de clarté !! Image not found or type

:arrow: que je me demande..

Image not found or type unknown Dès le début de la 5eme République, De Gaulle et Debré avaient envisagé la "cohabitation" ou se fut une "surprise" dans la pratique ? car aucune notion de discordance apparait dans la constitution mais parfois la lecture stricte de la constitution est exceptionnelle alors je me demandais si des le debut y avait des "sous entendus"

:arrow:

Image not found or type unknown Dans le "bloc de constitutionnalité", y a la DDHC 1789, prémbule de 1946, constitution 1958 ... et ..les "principes fondamentaux reconnus pour les lois de la République " c'est quoi ? La chartre de l'environnement s'y trouve ou c'est quelque chose encore à part ?!

:arrow:

Image not found or type unknown Pour quelles raisons le président, pour les projets, a la possibilité de soumettre le texte au Congrès plutot que le référendum ?
Surtout que si j'ai bien compris, toutes les révisions sont passées par des projets de cette facon, par le Congres à part la revision du mandat presidentiel par référendum.. alors que c'est en cas exceptionnel qu'on y recous normalement, pourquoi toujours utiliser cette voie.
Le Congrès represente le peuple donc que ça passe par référendum ou par congrès ca revient au meme non?! Image not found or type unknown Bref

:roll:

:idea:

Merci d'avance Image not found or type unknown

Par **Delph**, le **05/05/2005** à **13:55**

:arrow:

Image not found or type unknown Le Président de la République par intérim peut t'il utiliser l'article 16 ?

:wink:

Merci Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **jeeecy**, le **05/05/2005** à **17:16**

:lol:

[quote="p'tite nouvelle":mtmxu5n9]Bonjour, Image not found or type unknown

:idea:

encore quelques questions, peut etre "stupides" mais ça me bloque, besoin de clarté !! Image not found or type

:arrow: que je me demande..

Image not found or type unknown Dès le début de la 5eme République, De Gaulle et Debré avaient envisagé la "cohabitation" ou se fut une "surprise" dans la pratique ? car aucune notion de discordance apparait dans la constitution mais parfois la lecture stricte de la constitution est exceptionnelle alors je me demandais si des le debut y avait des "sous entendus"[/quote:mtmxu5n9]
je ne pense pas qu'ils envisageaient la cohabitation....

:arrow:

[quote="p'tite nouvelle":mtmxu5n9] Image not found or type unknown Dans le "bloc de constitutionnalité", y a la DDHC 1789, prémbule de 1946, constitution 1958 ... et ..les "principes fondamentaux reconnus pour les lois de la République " c'est quoi ? La chartre de l'environnement s'y trouve ou c'est quelque chose encore à part ?![/quote:mtmxu5n9]
les PFRLR sont les grandes lois de la IIIème République qui ont une portée générale

pour la charte de l'environnement je n'en ai aucune idée

:arrow:

[quote="p'tite nouvelle":mtmxu5n9] Image not found or type unknown Pour quelles raisons le président, pour les projets, a la possibilité de soumettre le texte au Congrès plutot que le référendum ? Surtout que si j'ai bien compris, toutes les révisions sont passées par des projets de cette facon, par le Congres à part la revision du mandat presidentiel par référendum.. alors que c'est en cas exceptionnel qu'on y recous normalement, pourquoi toujours utiliser cette voie. Le Congrès represente le peuple donc que ça passe par référendum ou par congrès ca

:roll:

revient au meme non?! Image not found or type unknown Bref

:idea:

Merci d'avance Image not found or type unknown [/quote:mtmxu5n9]

congrès ou référendum normalement ca devrait être le congrès

mais De Gaulle a utilisé le référendum pour légitimer son élection au suffrage universel car il savait que le Congrès lui aurait refusé ou que cela aurait été beaucoup plus dur à obtenir

Depuis on peut utiliser les 2 mais les Présidents préférent utiliser le référendum car le peuple

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

s'amadoue plus facilement que les parlementaires... (dès fois ils feraient mieux de faire l'inverse cf conctitution européenne...)

voila tout ce que je peux te dire

Par **Delph**, le **05/05/2005** à **17:39**

8)

Merci Jeeecy Image not found or type unknown

[quote:2nf3365v] Depuis on peut utiliser les 2 mais les Présidents préférent utiliser le référendum car le peuple s'amadoue plus facilement que les parlementaires [/quote:2nf3365v]

:arrow:

Image not found or type unknown Justement c'est celà que je comprends pas, les presidents preferent utiliser le référendum, alors pourquoi seule la révision relative au quinquennat provient d'un référendum alors que que toutes les autres revisions proviennent du Congrès ? pourquoi ?c'est pas logique !? Image not found or type unknown

:idea:

autres questions qui me sont venues .. :

:arrow:

Image not found or type unknown On dit que le Conseil constitutionnel est composé de 9 membres .. mais en tout ils sont 10 si j'ai bien compris alors quand on dit 9 membres, on fait abstraction du president ou du membre de droit ?

:arrow:

Image not found or type unknown petit prob dans ma tete.. on dit que le droit communautaire prime sur le droit interne .. on dit aussi que le droit communautaire se manifeste par des traités, traités qui sont pourtant dans la hiérarchie des normes inférieurs à la Constitution... ca me parait paradoxal ou alors y a quelque chose qui m'échappe ..

:!:

Merci, avec Juristudiant tout s'éclaire Image not found or type unknown

:lol: :lol:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **mathou**, le **05/05/2005** à **21:13**

Les traités tirent leur légitimité de la Constitution (" les traités régulièrement ratifiés ont une autorité supérieure à celle des lois ", art. 55C), donc c'est " comme si " la Constitution leur était supérieure... mais elle peut être révisée afin d'éviter une contrariété avec un traité, donc elle n'est pas véritablement un bloc qui s'oppose et s'impose aux autres normes, je pense.

La supériorité des dispositions constitutionnelles sur les traités a été proclamée dans l'arrêt Sarran, Levacher et autre (CE 1998) : " la suprématie conférée aux engagements internationaux ne s'applique pas dans l'ordre interne [i:5hzefv3j]aux dispositions de nature constitutionnelle [/i:5hzefv3j]", puis dans la décision Fraisse de la Ccass.

Celle sur le droit communautaire dans l'arrêt Syndicat des industries pharmaceutiques de 2001, il me semble...

Par **mathou**, le **05/05/2005** à **21:20**

[quote="p'tite nouvelle":3rb2fag3] On dit que le Conseil constitutionnel est composé de 9 membres .. mais en tout ils sont 10 si j'ai bien compris alors quand on dit 9 membres, on fait abstraction du president ou du membre de droit ? [/quote:3rb2fag3]

:lol:

Plus tous les autres présidents de la République qui en sont membres à vie, art. 56C Image not found or type un

:lol:

On parle des " neuf sages " je crois (comprendre par là que les autres ne le sont pas ? Image not found or type

Je sors, oui)

Par **jeeecy**, le **05/05/2005** à **23:52**

on parlait des 9 sages car le seul president de la republique a etre encore en vie et pouvant sieger au conseil constitutionnel est VGE
or depuis peu (l'année derniere je crois...) il a demandé à sieger donc ce ne sera plus les 9 mais les 10 (enfin sur le papier^^) sages

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés